

Commune de FROGES PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *

- R** Zones d'interdictions
- B** Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B** Zones de contraintes faibles
- Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', i' : inondation en pied de versant
- T1, T2, T3, T4, Ts : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- t1, t2 : ravinements et ruissellements sur versant
- V, v : glissements de terrain
- G, g1, g2, gs : effondrements - suffosion
- f

vu, pour être annexé à mon arrêté du 02 AOÛT 2007

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Gilles BARSACQ

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

..... Limite communale

Réalisation : RTM 38

Établi le : Avril 2006

Édition : ALPGEORISQUES

Modifié le : Mai 2007

Echelle : 1/10 000

